

droit pénal général et procédure pénale

Jean Larguier

neuvième édition

mémentos dalloz 

droit pénal général et procédure pénale

Jean Larguier

professeur à la Faculté de Droit
de l'Université des Sciences sociales de Grenoble

neuvième édition 1982



11, rue Soufflot, 75240 Paris Cedex 05

droit pénal général et procédure pénale

AVERTISSEMENT

La collection des **MÉMENTOS DALLOZ**, rédigée avec la collaboration de Professeurs aux Universités, constitue un ensemble de petits ouvrages présentant les différentes matières des nouveaux programmes : D.E.U.G., Licences, Maîtrises en Droit, ès Sciences économiques et de Gestion, ainsi que de la Capacité en Droit, sous forme d'**exposés schématiques**.

Par leur composition typographique et grâce à un jeu de caractères appropriés, les divisions et les notions essentielles sont mises en relief et frappent la mémoire visuelle du lecteur.

Sans remplacer l'enseignement dispensé, sous des formes diverses, dans les Universités, les **MÉMENTOS DALLOZ** permettent à l'étudiant de saisir, sans difficulté, l'essentiel d'une question.

La loi du 11 mars 1957, n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

© Jurisprudence générale Dalloz — 1982

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE I

DROIT PÉNAL GÉNÉRAL

<i>INTRODUCTION</i>	1
Section I. — Définition des sciences criminelles	1
§ 1. — Objet des sciences criminelles, droit pénal et sciences annexes	1
§ 2. — Rapports des sciences criminelles avec les autres disciplines	2
§ 3. — Nature du droit pénal	3
Section II. — Evolution des sciences criminelles	4
§ 1. — Les idées : fondement du droit de punir	4
§ 2. — Le droit positif	5

PREMIÈRE PARTIE

L'INFRACTION

<i>TITRE I. — ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE L'INFRACTION</i>	8
Chapitre I. — L'élément légal	9
Section I. — Le principe de légalité	9
§ 1. — « Nullum crimen, nulla poena sine lege »	9
§ 2. — Interprétation stricte de la loi pénale	10
Section II. — La notion de loi, source du droit pénal	11
Chapitre II. — L'élément matériel	11
Section I. — Nature de l'élément matériel en cas d'infraction consommée	12
§ 1. — Les infractions de commission	12
§ 2. — Les infractions d'omission	12

Section II. — Nature de l'élément matériel en cas d'infraction non consommée : la tentative	14
§ 1. — Conditions de la tentative punissable	14
§ 2. — Répression de la tentative	18
Chapitre III. — L'élément moral	18
Section I. — L'imputabilité	18
§ 1. — L'état des facultés intellectuelles	18
§ 2. — Le libre exercice des facultés intellectuelles (problème de la contrainte)	21
Section II. — La culpabilité	21
§ 1. — La faute intentionnelle	22
§ 2. — La faute d'imprudence ou de négligence	23
Chapitre IV. — L'élément injuste	24
Section I. — L'ordre de la loi et le commandement de l'autorité légitime	24
§ 1. — L'ordre de la loi	25
§ 2. — Le commandement de l'autorité légitime	25
Section II. — La légitime défense	26
§ 1. — Fondement de la légitime défense	26
§ 2. — Conditions générales de la légitime défense	27
§ 3. — Cas particuliers	28
Section III. — L'état de nécessité	29
§ 1. — Fondement de l'état de nécessité	29
§ 2. — Conditions de l'état de nécessité	29
Section IV. — Le problème du consentement de la victime	30
§ 1. — Le consentement de la victime n'est pas un fait justificatif ..	30
§ 2. — Le consentement de la victime, obstacle à l'exercice des poursuites	31
TITRE II. — CLASSIFICATION DES INFRACTIONS	31
Chapitre I. — La distinction légale : crimes, délits, contraventions	31
§ 1. — Intérêts de la distinction	32
§ 2. — Valeur de la distinction	34
Chapitre II. — Autres distinctions	34
§ 1. — Classification des infractions d'après leur mode de réalisation	35
§ 2. — Distinction des infractions de droit commun et des infractions militaires	37
§ 3. — Distinction des infractions de droit commun et des infractions politiques	37

TITRE III. — PLURALITÉ DE PARTICIPANTS A L'INFRACTION	39
Chapitre I. — La complicité	40
Section I. — Conditions de la complicité	40
§ 1. — Conditions relatives au fait principal	40
§ 2. — Conditions concernant la participation au fait principal	41
Section II. — Effets de la complicité (les peines applicables au complice)	44
Section III. — Valeur du système français	45
Chapitre II. — La responsabilité pénale pour autrui	46
Chapitre III. — La responsabilité pénale des personnes morales	48

DEUXIÈME PARTIE

LA PEINE

TITRE I. — NOTIONS GÉNÉRALES SUR LA PEINE OU MESURE PÉNALE	50
Chapitre I. — Caractère et objet des peines et mesures pénales	50
Section I. — Les peines	50
§ 1. — Caractères de la peine	50
§ 2. — Objet de la peine	51
Section II. — Les mesures de sûreté	52
§ 1. — Comparaison de la peine et de la mesure de sûreté	52
§ 2. — Coexistence de la peine et de la mesure de sûreté	53
Chapitre II. — Classification des peines ou mesures pénales	54
Section I. — Classifications juridiques	54
§ 1. — La classification légale	54
§ 2. — Classification fondée sur la façon dont les peines sont encourues ou prononcées	55
Section II. — Classifications criminologiques	56
§ 1. — Classification fondée sur le but poursuivi	56
§ 2. — Classification fondée sur le moyen employé	56

TITRE II. — ÉTUDE SOMMAIRE DES DIFFÉRENTES PEINES OU MESURES PÉNALES	56
Chapitre I. — Les peines ou mesures privatives de liberté	57
§ 1. — Diverses catégories de peines privatives de liberté	57
§ 2. — Régime pénitentiaire	57
Chapitre II. — Les peines ou mesures restrictives de liberté	60
§ 1. — Le bannissement	60
§ 2. — L'interdiction de séjour	60
Chapitre III. — Les peines ou mesures pécuniaires	60
Section I. — L'amende	61
§ 1. — Valeur de l'amende en tant que peine	61
§ 2. — Recouvrement	61
Section II. — La confiscation	62
§ 1. — La confiscation générale	62
§ 2. — La confiscation spéciale	62
Chapitre IV. — Les peines ou mesures privatives de droits	63
§ 1. — Peines criminelles privatives de droits	63
§ 2. — Peine correctionnelle privative de droits	63
§ 3. — Déchéances diverses	63
Chapitre V. — Les peines ou mesures morales	64
Chapitre VI. — Les mesures de sûreté	65
§ 1. — Mesures de sûreté véritables	65
§ 2. — Peines devenant mesures de sûreté	65
Chapitre VII. — Les mesures applicables aux mineurs délinquants	66
§ 1. — Les mesures éducatives	66
§ 2. — La liberté surveillée	67
TITRE III. — MESURE DES PEINES	67
Chapitre I. — Aggravation, atténuation et exemption des peines	68
Section I. — Les circonstances aggravantes	68
§ 1. — Classifications des circonstances aggravantes	68
§ 2. — Distinction des circonstances aggravantes et des éléments constitutifs de l'infraction	69

Section II. — Les causes d'atténuation	69
§ 1. — Les excuses atténuantes	70
§ 2. — Les circonstances atténuantes	72
Section III. — L'exemption de peine	74
§ 1. — Les excuses absolutoires	74
§ 2. — La dispense de peine	75
Chapitre II. — La pluralité d'infractions	75
Section I. — Le concours matériel d'infractions	76
§ 1. — Les solutions concevables	76
§ 2. — Le droit positif français	77
Section II. — La récidive	80
§ 1. — Le régime de la récidive	81
§ 2. — La preuve de la récidive	84
TITRE IV. — SUSPENSION ET EXTINCTION DES PEINES	88
Chapitre I. — La suspension des peines	89
Section I. — Les sursis	89
§ 1. — Le sursis simple	90
§ 2. — Le sursis avec mise à l'épreuve	91
Section II. — La suspension et le fractionnement de la peine	92
Section III. — La semi-liberté	92
Section IV. — La libération conditionnelle	93
§ 1. — Conditions	93
§ 2. — Effets	94
Chapitre II. — Extinction de la peine avec effacement de la condamnation	95
Section I. — L'amnistie	95
§ 1. — Définitions et caractères	95
§ 2. — Effets	96
Section II. — La réhabilitation	97
§ 1. — Les deux formes de réhabilitation	97
§ 2. — Effets de la réhabilitation	99
Chapitre III. — Extinction des peines sans effacement de la condamnation	100
Section I. — La grâce	100
§ 1. — Conditions	101
§ 2. — Effets	101

Section II. — La prescription de la peine	102
§ 1. — Conditions	103
§ 2. — Effets	104
Chapitre complémentaire. — Conflit de lois pénales dans le temps : non-rétroactivité de la loi pénale	104
Section I. — Lois de fond	105
§ 1. — Les principes	105
§ 2. — Déformation des principes	106
Section II. — Lois de forme	107

LIVRE II

PROCÉDURE PÉNALE

<i>INTRODUCTION</i>	108
§ 1. — Objet de la procédure pénale	108
§ 2. — Histoire de la procédure pénale	109

PREMIÈRE PARTIE

LA JURIDICTION PÉNALE

<i>TITRE I. — L'ORGANISATION JUDICIAIRE PÉNALE</i>	111
Chapitre I. — Principes généraux de l'organisation judiciaire pénale	111
Section I. — Composition des juridictions	111
§ 1. — Caractère professionnel du juge pénal	111
§ 2. — Unité de la justice pénale et civile	111
§ 3. — Collège de juges	112
Section II. — Classifications des juridictions pénales	112
§ 1. — Distinction des juridictions de droit commun et des juridic- tion d'exception	112
§ 2. — Distinction des juridictions de première instance et des juri- dictions d'appel	112
§ 3. — Distinction des juridictions d'instruction et des juridictions de jugement	113

Chapitre II. — Les différentes juridictions pénales et leur rôle	113
Section I. — Les juridictions d’instruction	113
§ 1. — Le juge d’instruction	113
§ 2. — La chambre d’accusation	113
Section II. — Les juridictions de jugement	114
§ 1. — Juridictions de droit commun	114
§ 2. — Juridictions d’exception	118
 TITRE II. — LA COMPÉTENCE PÉNALE	121
 Chapitre I. — Règles générales de compétence	121
Section I. — La compétence normale	121
§ 1. — Détermination de la compétence pénale	121
§ 2. — Caractère juridique de la compétence pénale	122
Section II. — La compétence exceptionnelle	123
§ 1. — Jonction de procédures	123
§ 2. — Renvoi d’une juridiction à une autre	124
§ 3. — Le juge de l’action est juge de l’exception	124
Section III. — La sanction des règles de compétence	126
 Chapitre II. — Compétence des différentes juridictions pénales	127
§ 1. — Le tribunal de police	127
§ 2. — Le tribunal correctionnel	127
§ 3. — La chambre des appels correctionnels	128
§ 4. — La cour d’assises	128
§ 5. — Les juridictions d’instruction	128
§ 6. — Les juridictions pour mineurs	129

DEUXIÈME PARTIE

LE PROCÈS PÉNAL

TITRE I. — LA POLICE JUDICIAIRE	131
 Chapitre I. — Organisation de la police judiciaire	132
Section I. — Les membres de la police judiciaire	132
§ 1. — Les officiers de police judiciaire	132
§ 2. — Les agents de police judiciaire et les agents de P.J. adjoints .	132
§ 3. — Fonctionnaires et agents chargés de certaines fonctions de police judiciaire	133
Section II. — Le rôle des Commissaires de la République	133

Chapitre II. — Les opérations de police judiciaire	133
Section I. — Rassemblement des preuves	134
§ 1. — L'enquête préliminaire	134
§ 2. — L'enquête de flagrant délit	135
Section II. — Constatations	136
 <i>TITRE II. — LES ACTIONS</i>	137
Chapitre I. — L'action publique	138
Section I. — Les sujets de l'action publique	138
§ 1. — Le sujet actif : qui exerce l'action publique ?	138
§ 2. — Le sujet passif : contre qui est exercée l'action publique ? ...	140
Section II. — L'exercice de l'action publique	140
§ 1. — Modes d'exercice de l'action publique	140
§ 2. — Pouvoirs et prérogatives du ministère public dans l'exercice de l'action publique	141
Section III. — L'extinction de l'action publique	144
§ 1. — Causes particulières à certaines infractions	144
§ 2. — Causes générales	144
 Chapitre II. — L'action civile	146
Section I. — Les sujets de l'action civile	147
§ 1. — Le sujet actif : qui exerce l'action civile ?	147
§ 2. — Le sujet passif : contre qui est exercée l'action civile ?	149
Section II. — L'exercice de l'action civile	149
§ 1. — La compétence	149
§ 2. — Les modes d'exercice	151
Section III. — L'extinction de l'action civile	154
 <i>TITRE III. — L'INSTRUCTION PRÉPARATOIRE</i>	156
Chapitre I. — Le premier degré de l'instruction (juge d'instruction)	158
Section I. — Saisine du juge d'instruction	158
§ 1. — Sources de la saisine	158
§ 2. — Conséquences de la saisine	158
Section II. — Pouvoirs du juge d'instruction	158
§ 1. — Pouvoirs concernant la liberté de l'inculpé	158
§ 2. — Pouvoirs concernant la recherche des preuves	162

Section III. — Clôture de l'instruction	166
Section IV. — L'appel contre les ordonnances du juge d'instruction	167
§ 1. — Conditions	167
§ 2. — Effets	168
Chapitre II. — Le second degré de l'instruction (chambre d'accusation)	168
Section I. — Procédure	168
Section II. — Décision	169
Section III. — Le pourvoi en cassation contre les arrêts de la chambre d'accusation	169
TITRE IV. — LE JUGEMENT	170
Chapitre I. — La procédure d'audience	170
Section I. — La procédure devant le tribunal correctionnel et le tribunal de police	171
§ 1. — La saisine du tribunal	171
§ 2. — L'audience	172
Section II. — La procédure en cour d'assises	174
§ 1. — La procédure ordinaire	174
§ 2. — La procédure par contumace	177
Chapitre II. — Les voies de recours	178
Section I. — Les voies de recours ordinaires	179
§ 1. — L'opposition	179
§ 2. — L'appel	180
Section II. — Les voies de recours extraordinaires	182
§ 1. — Le pourvoi en cassation	182
§ 2. — Le pourvoi en révision	185
Chapitre III. — L'autorité de la chose jugée	187
Section I. — L'autorité de la chose jugée au criminel sur le criminel	187
§ 1. — Décisions des juridictions d'instruction	187
§ 2. — Décisions des juridictions de jugement	188
Section II. — L'autorité de la chose jugée au criminel sur le civil	188
TITRE V. — LES PREUVES EN MATIÈRE PÉNALE	189
Chapitre I. — Principes généraux	189
§ 1. — Charge de la preuve	189
§ 2. — Pouvoirs du juge	190

Chapitre II. — Les différents moyens de preuve	190
Section I. — L'aveu	190
§ 1. — Force probante de l'aveu	190
§ 2. — Obtention de l'aveu	191
Section II. — Le témoignage	191
§ 1. — Le témoin	191
§ 2. — La valeur du témoignage	193
Section III. — La preuve par écrit	193
Section IV. — L'expertise	193
Section V. — Les présomptions et indices	194
Chapitre complémentaire. — Conflit de lois pénales dans l'espace (droit pénal international) : territorialité de la loi pénale	195
§ 1. — La territorialité de la loi pénale	196
§ 2. — L'extradition	197
Index alphabétique	201
Table des matières	213

LIVRE I

DROIT PÉNAL GÉNÉRAL

INTRODUCTION

Section I. — Définition des sciences criminelles

§ 1. — Objet des sciences criminelles, droit pénal et sciences annexes.

Droit pénal ou criminel : branche du droit qui détermine
— certains faits ou abstentions (**infractions**) ;
— les sanctions applicables à chaque infraction (**peines**).

Droit pénal général : règles applicables à toutes les infractions (ex. : théorie de la tentative). Au sens large : englobe aussi l'étude des peines.

Procédure pénale : organisation judiciaire en matière répressive et déroulement du procès pénal.

Droit pénal spécial : étude des différentes infractions (meurtre, vol, diffamation, etc. : v. *Mémento de Droit pénal spécial*).

Science pénitentiaire : étude des peines, de leur nature, de leurs modes d'exécution (v. *Mémento de Criminologie et Science pénitentiaire*).

Criminologie : étude des causes de l'infraction et de la personne du criminel (v. même *Mémento*).

Criminalistique : recherche des infractions et des criminels à l'aide de :
— l'anthropométrie
— la médecine légale
— la police scientifique (recherche des indices, étude des armes, etc.).

Politique criminelle : étude des moyens de lutte contre le crime (liaison avec la criminologie).

§ 2. — Rapports des sciences criminelles avec les autres disciplines.

1. — Rapports des sciences criminelles avec les autres sciences humaines.

1. La **psychologie** intéresse le droit pénal, plus subjectif et moins abstrait que le droit civil (problème de la responsabilité).

2. La **morale** est *distincte* du droit pénal, doublement :

- quant à ses *sanctions*, moins positives et immédiates,
- et quant à son *domaine* : des faits interdits en morale (le mensonge) ne sont pas nécessairement atteints par le droit pénal, et vice-versa (contraventions).

Mais certains problèmes sont *communs* à ces deux disciplines (problème des rapports de l'individu et de la société).

3. La **sociologie** a d'étroits contacts avec les sciences criminelles.

4. La **métaphysique** elle-même intéresse le droit pénal lorsque, par exemple, elle envisage le problème de la liberté de l'homme.

5. La **médecine** apporte une importante contribution à l'œuvre des criminalistes et criminologues (psychiatrie, pathologie mentale).

2. — Rapports du droit pénal avec les autres branches du droit.

1. **Droit civil** : il arrive que les sanctions pénales viennent renforcer des *sanctions civiles insuffisantes*. Ex. : abandon de famille, détournement d'objets donnés en gage.

2. **Droit commercial** : le commerçant en état de cessation de paiements peut voir sa situation aggravée par l'état de *banqueroute*, infraction pénale. Il existe un **droit pénal des sociétés**, principalement destiné à lutter contre les agissements frauduleux mettant en péril, au moyen des sociétés, l'épargne publique.

Remarque. — Les progrès de l'économie dirigée ont suscité l'apparition de nouvelles sanctions pénales : on a pu parler d'un *droit pénal économique*, dont certains secteurs forment, avec le droit pénal des sociétés, comme un « *droit pénal des affaires* ».

3. **Droit du travail** : des sanctions pénales sont nées également dans le droit du travail, le plus souvent destinées à renforcer les obligations de l'employeur. Ex. : sécurité du travail.

4. Il existe aussi un **droit pénal rural**. Ex. : chasse, pêche.